



Prime JO, congés : Sans note DG, quelle garantie ?!

 **À petits bras,
pas de chocolat ?!**

Les semaines puis les mois passent, l'impatience grandit parmi les personnels de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) vis-à-vis des Jeux olympiques et paralympiques (JOP)...

Des contraintes...

Depuis le 7 juillet 2023, il y a une note DG¹ sur une mobilisation opérationnelle, avec :

- définition de missions exercées par les personnels ;
- priorisation des besoins ;
- calendrier séquencé.

Dans un contexte de sous-effectif conséquent, cette note de mi-2023 est assortie de velléités de restriction du droit constitutionnel à congé annuel (CA) !!



... Alors que les promesses n'engagent que celles et ceux qui y croient !

Une fois le cadre Fonction publique énoncé, la déclinaison concrète de la prime est ensuite renvoyée au niveau ministériel et directionnel (DGDDI).

Rien à 100 jours des JO, c'est ballot ?!

Après attermolements et navette³ entre Bercy et la DGDDI, le dispositif est bouclé fin février, avec 4 niveaux : 700 ; 1 000 ; 1 500 ; 1 900 €.

Du moins en paroles ! Car en actes, à moins de 100 jours des JO, la traduction par une note nationale se fait encore attendre. Rien. Nada.

*Dans cette arlésienne...
Le baron de Coubertin arbore la nouvelle tenue olympique ?!*



Où, où, où sont les garanties ?!

... Mais la promesse d'une compensation...

Face au début de mobilisation des personnels concernés, la Première ministre rédige une circulaire interministérielle le 22 novembre² pour :

- fournir un cadre général,
- et *in fine* calmer le jeu.

Cela se traduit notamment par le principe d'une indemnité exceptionnelle (« prime JO »), assorti d'une proposition (non contraignante) d'un séquençement en 3 niveaux : 500 ; 1000 ; 1500 €.

Les autorités prennent les agents...

... pour des gogos ?!

Une excuse dans le retard consisterait à mettre ça sur le départ le 28/02 de la précédente directrice générale Isabelle Braun-Lemaire. Sauf que le DG-adjoint a aussitôt assumé la fonction de DG par intérim et qu'un nouveau DG, M. Florian Colas, est nommé depuis début avril.



Il faut une note DG pour éviter que les personnels n'aient un choc, Colas !

SOLIDAIRES exige de la nouvelle équipe à la Direction générale au plus vite la rédaction, publication et transmission d'une note nationale exposant clairement :

- les niveaux de prime, certes perfectibles, mais arbitrés nationalement suite à discussion syndicale avec le ministère et la direction générale !
- les droits à congé annuel (CA), garantis constitutionnellement !!

Paris, le lundi 22 avril 2024

1 Note DG-Réseau n°230016 du 07/07/2023 relative à la contribution de la DGDDI à la tenue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

2 Circulaire n°6429/SG de la Première ministre du 22/11/2023 relative à l'accompagnement des agents publics mobilisés pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

3 Notre base documentaire : <https://solidaires-douanes.org/JO>

